

4ème trimestre 2025

Mairie de Beauvoisin

JOURNAL

D'INFORMATIONS LOCALES

La montée vers le col de la Croix

Octobre 2025

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	3
LES DOSSIERS DU JOURNAL	4
CELA S'EST PASSÉ À BEAUVOISIN	8
HISTOIRE DES MOTS	11
DATES A RETENIR	12
PORTRAIT	13
ACTUALITÉS DES ASSOCIATIONS	14
LES ÉCHOS DE LA MAIRIE	17
RECETTES	18
LES BRÈVES DE LA MAIRIE	19

CAMPAGNE DE REMPLACEMENT DES COMPTEURS D'EAU

La société SAUR, en charge de l'exploitation du réseau d'eau potable sur le territoire du Syndicat RAO, va lancer une campagne de remplacement de compteurs d'eau.

Cette opération se déroulera du **22 septembre au 31 octobre**. Pour la mener à bien, la SAUR a mandaté la société GODIN qui prendra directement rendez-vous avec les abonnés concernés.

Afin de rassurer la population et d'éviter toute confusion avec d'éventuelles tentatives de fraude, un courrier d'information sera envoyé aux abonnés en amont de l'intervention. Ce courrier sera édité avec les logos des trois entités : SAUR - RAO - GODIN.

La société GODIN est bien le prestataire mandaté par la SAUR pour effectuer ces remplacements.

La mairie de Beauvoisin demeure à votre écoute pour toutes questions à ce sujet.

UTILISATION DE L'ESPACE SUZANNE & LOUIS BOREL

En raison des travaux devant intervenir début décembre au niveau de la mairie et du logement, l'espace BOREL n'est plus mis à disposition des Associations ou du public dès le mois de septembre. L'Espace est réservé à la mairie durant toute la durée des travaux, une partie pour y stocker archives et matériel n'étant pas transférés à la guinguette, l'autre partie pour les réunions municipales et tenue du bureau de vote en mars.

7 NOVEMBRE : La mairie change d'adresse pour résider à la guinguette. La petite salle occupée ne sera donc plus accessible à la location, jusqu'à l'achèvement des travaux. L'espace non occupé par la mairie demeure disponible à la location et pour toutes les animations municipales ou associatives.

DIMANCHE 7 DECEMBRE, le **MARCHÉ DE NOËL** à la guinguette.

15 MARS & 22 MARS 2026 : Élections municipales (voir page 4)



Vautour fauve

Nous sommes à présent à quelques mois des élections municipales qui, à ce jour, sont prévues en mars prochain. Il faut bien admettre que ce mandat aura été d'une difficulté inouïe : il a commencé avec le covid et se termine dans une crise politique inédite. Heureusement que les élus que nous sommes tiennent bon, vos élus qui s'efforcent d'être des facilitateurs de projets !

Les chantiers et les projets sont toujours aussi importants en cette fin d'année, avec en premier lieu, le démarrage (enfin !) des travaux de réaménagement de la mairie et des logements. La mairie va déménager à la Guinguette le **7 novembre** prochain. L'Espace Borel a été cloisonné pour à la fois permettre la protection du mobilier et des dossiers demeurant sur place, et permettre la continuité de l'activité municipale (conseils municipaux, réunions de chantiers ou autres, bureau de vote...). L'accès aux associations est suspendu depuis septembre, durant toute la durée des travaux.

En page 17 : vous pourrez lire plusieurs autres informations complémentaires.

En page 4, ouverture du dossier « Élections municipales » : nous vous invitons à prendre connaissance des enjeux liés à la généralisation du scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants. Il s'agit des premières infos de notre part, d'autres suivront durant cette période pré-électorale.

Il faut savoir qu'en France, 40% des maires ne se représenteront pas. Un texte devrait passer au Sénat le 20 octobre, pour améliorer le statut de l' élu, qui a besoin de concilier vie personnelle et vie professionnelle dans un cadre plus sécurisé. L'Association des Maires Ruraux de la Drôme vient de tenir son Assemblée Générale le 4 octobre dernier. Il a été rappelé *« combien il est important que l'Etat laisse aux maires ruraux suffisamment d'autonomie et de liberté pour faire ce qu'on peut faire facilement avec bon sens dans les territoires, et que tout ne nous soit pas imposé d'en haut »*. Je partage ces propos.

Regrettons aussi les complexités administratives, les contraintes qui compliquent la tâche. Laissez-nous les ressources minimales pour rénover, ou au moins entretenir notre patrimoine, nos chemins nos bâtiments. Nous, petits élus à portée d'engueulade, nous faisons de notre mieux avec pas grand-chose en main. Nous réclamons donc à l'État le retour des services et des activités là où les gens vivent.

Dans ce contexte de grande confusion et d'incertitudes mesurons bien ce que représente la réalisation du projet « RÉHABILITATION LOGEMENT-MAIRIE & ANNEXES ».

Au delà de la simple construction de l'extension et du réaménagement du bâtiment existant répondant aux nouvelles fonctionnalités et besoins actuels, la mairie n'est pas un bâtiment comme les autres : c'est la présence de la République et de ses valeurs au sein de notre village rural.

Ce nouvel ensemble (projet débuté en 2021) constitue cet élément structurant d'un nouvel espace public crée une dynamique et une véritable qualité d'usage dans ce petit cœur de village.

Et puis la mairie symbolise aussi l'assurance de maintien du service public en milieu rural, au plus près de la population.

Bonne lecture.

Christian Thiriot



A ce jour, sauf évènement imprévisible, le premier tour des élections municipales aura donc lieu le dimanche 15 mars et le deuxième tour, le cas échéant, une semaine plus tard, le dimanche 22 mars.

D'autres dates à retenir ont été annoncées à cette occasion : les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard le vendredi 6 février 2026.

Quant aux candidatures, elles devront être déposées au plus tard le jeudi 26 février à 18 heures. Le début de la période de dépôt des candidatures, elle, comme il est d'usage, laissé à l'appréciation de chaque préfet. La date sera probablement fixée, dans la plupart des cas, autour du 9 février.

Attention, nouveau mode de scrutin : scrutin de liste proportionnel

Cette réforme concerne, quelques 24 700 communes - toutes celles qui comptent moins de 1 000 habitants. Dans ces communes, c'est désormais la fin du scrutin plurinominal à deux tours avec possibilité de panachage : **elles voteront comme toutes les autres communes de France via un scrutin proportionnel à deux tours, avec l'obligation de présenter des listes paritaires.** Cette réforme s'accompagne d'une modification de certaines règles de composition des conseils municipaux dans ces communes.

Rompre avec une vieille habitude

Plusieurs éléments importants qu'il convient de bien appréhender, en premier lieu par tous les électeurs : **il faudra rompre avec une vieille habitude, celle d'avoir la possibilité de rayer des noms sur les bulletins de vote.** La loi adoptée par le Parlement met, en effet, fin au panachage – ce qui veut dire que, comme dans les autres communes du pays, **un bulletin de vote sur lequel un nom est rayé ou ajouté sera automatiquement considéré comme nul.**

Des listes paritaires dans toutes les communes

L'article 1er de cette loi est le plus déterminant : désormais, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants « *sont élus selon les modalités prévues aux articles L260 et L262* » du Code électoral, c'est-à-dire « **au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, et au plus deux candidats supplémentaires, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation** ».

Ces listes doivent être composées de façon paritaire : « **La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe** ».

Pour rappel - le scrutin se déroule de la façon suivante : si une liste obtient 50 % des voix dès le premier tour, elle obtient automatiquement la moitié du nombre de sièges arrondi à l'entier supérieur. Les sièges restants sont répartis entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés, à la proportionnelle.

Si aucune liste n'a obtenu 50 % ou plus des suffrages exprimés, il est procédé à un second tour, où ne peuvent se présenter que les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour. Au second tour, la liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges au conseil municipal arrondi à l'entier supérieur, et le reste des sièges est réparti entre toutes les listes, à la proportionnelle.

Seule exception autorisée par la nouvelle loi dans les communes de moins de 1 000 habitants : « *La liste est réputée complète si elle compte jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif (prévu par la loi)* ». Le tableau ci-dessous donne l'effectif du conseil municipal prévu et celui qui sera toléré à compter du mois de mars 2026 :



Conseils municipaux dans les communes de moins de 1 000 habitants

Nombre d'habitants	Nombre de membres du conseil municipal (effectif légal)	Nombre de membres toléré sur la liste ou au conseil municipal
Moins de 100	7	5
De 100 à 499	11	9
De 500 à 1000	15	13

Du fait de la parité, il faudra donc, selon la taille de la commune, trouver au minimum deux, quatre ou six femmes pour constituer une liste.

Rappelons que la loi a la possibilité désormais offerte aux communes de moins de 1 000 habitants d'ajouter deux candidats supplémentaires, au plus, à leur liste.

Élection des adjoints

La loi aligne également le mode d'élection des adjoints dans les communes de moins de 1 000 habitants sur celui des autres communes.

Jusqu'à présent, dans ces petites communes, les adjoints étaient élus, comme le maire, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Désormais, les adjoints seront élus « *au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel* ». La liste devra être paritaire.

Nous reviendrons dans les prochaines semaines sur les enjeux de ces élections municipales. Insistons toutefois sur le fait de porter une attention particulière à l'article 5 du décret du 6 août, qui définit de nouvelles règles précises sur la validité des bulletins de vote dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Devront être considérés comme nuls et « *n'entrant pas en compte dans le résultat du dépouillement* » les bulletins :

- **qui ne sont pas conformes aux dispositions légales du Code électoral (par exemple s'ils contiennent le nom ou la photo d'une personne qui n'est pas candidate) ;**
- **qui comportent « une modification de l'ordre de présentation des candidats » ;**
- **et surtout « les bulletins imprimés qui comportent une mention manuscrite » .**

Les dossiers du journal

Les opérations électorales - L'attribution des sièges

1

Attribution de la prime majoritaire

La liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix obtient d'office la majorité des sièges du conseil municipal. Pour le calcul de la prime majoritaire, l'arrondi s'effectue à l'entier supérieur. En cas d'égalité de nombre de voix, la liste dont la moyenne d'âge est la plus élevée obtient la moitié des sièges. Ex :
Dans une commune de 400 habitants, la prime majoritaire est de 6 sièges (CM à 11), attribués à la liste ayant obtenu le plus de suffrages exprimés.

2

Répartition à la représentation proportionnelle

Les sièges restants sont répartis entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés, y compris la liste arrivée en tête, en fonction du **quotient électoral**. Le quotient électoral représente le nombre de suffrages exprimés dans la commune divisé par le nombre de sièges restant à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur. **Le nombre de sièges restant à pourvoir n'intègre pas les sièges déjà attribués à la prime majoritaire.** On divise les suffrages obtenus par chaque liste par le quotient électoral ainsi calculé, pour obtenir le nombre de sièges à attribuer à chaque liste.

3

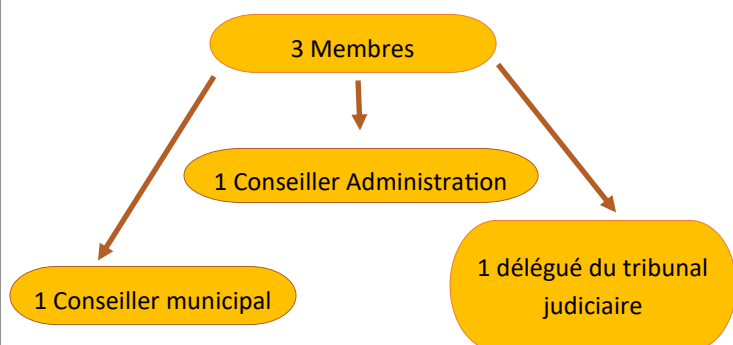
Répartition des sièges restants selon la plus forte moyenne

Si tous les sièges n'ont pas été attribués, **les sièges restant à pourvoir sont attribués selon la méthode de la plus forte moyenne**. La plus forte moyenne est le rapport entre les suffrages obtenus et le nombre de sièges qu'elle détient déjà, plus un siège. **On ne prend pas en compte les sièges attribués au titre de la prime majoritaire** dans ce calcul. **La liste disposant de la plus forte moyenne se voit attribuer 1 siège supplémentaire.** Cette méthode peut être reproduite plusieurs fois jusqu'à l'attribution de tous les sièges.

Opérations post-électorales La commission de contrôle des listes électorales

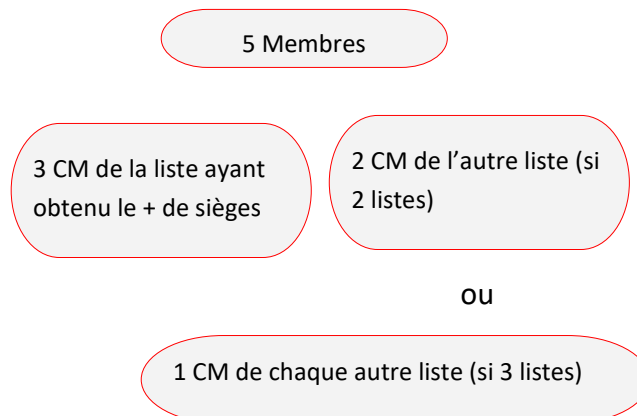
Après le renouvellement général de mars 2026, recomposition des commissions de contrôle

Composition réduite (actuellement dans les communes de moins de 1 000 hab.)



* Si une seule liste a obtenu des sièges au CM

Composition élargie (similaire à celle des communes de plus de 1 000 habitants)



* Si au moins 2 listes ont obtenu des sièges au CM

MOTION ADRESSÉE À LA DIRECTION DE LA POSTE BUIS-LES-BARONNIES



La Poste a engagé une rationalisation de son parc de boîtes aux lettres de rue, avec pour objectif de ne plus collecter celles qui sont régulièrement vides ou vieillissantes.

Beauvoisin n'échapperait pas à cette mesure qui s'inscrit dans une stratégie plus vaste de réduction progressive de la présence postale en milieu rural, déjà marquée ces dernières années par la

fermeture de nombreux guichets.

Les ÉLUS de Beauvoisin, **réunis en séance plénière du Conseil Municipal du 4 septembre 2025** disent non à cette logique de désengagement qui frappe une fois encore les territoires ruraux, au détriment de leurs habitants.

Les boîtes aux lettres jaunes, bien qu'elles puissent sembler accessoires aux yeux de certains décideurs, demeurent un vecteur essentiel du lien postal dans les villages. Leur suppression constitue une entrave directe à l'accès au service public postal, notamment pour les personnes âgées, les personnes isolées ou peu connectées, ainsi que pour les professionnels ruraux.

Les ÉLUS de Beauvoisin s'inquiètent plus largement d'une dynamique de repli du service public postal en zone rurale.

Les ÉLUS de Beauvoisin vous demandent de stopper cette régression silencieuse des services postaux de proximité dans les campagnes et de garantir le maintien d'un maillage territorial équitable en matière de boîtes aux lettres.

Motion votée à l'unanimité des élus.

L'AMF et l'AMRF défendent la présence des services publics sur le territoire.

L'Association des maires de France (AMF), réunie en Bureau le 18 septembre, et l'Association des maires ruraux de France (AMRF) rappellent, une fois encore et très solennellement, qu'aucune restructuration des services publics, en particulier en milieu rural, ne saurait être entreprise sans l'indispensable concertation et information préalables des maires.

L'AMF et l'AMRF engageront un dialogue sans concession avec l'Etat sur ces principes et sur la présence sur le territoire des services publics. D'ores et déjà, elles souhaitent être entendues sur l'élaboration du Contrat de plan entre l'État et la Poste.



Beauvoisin **Diversité** Dix vers cités

Benivay

Propiac



10 artistes plasticiens sur 3 villages

du 5 au 20 juillet 14h/18h

vernissage dimanche 6 juillet

10 ans d'expositions à Beauvoisin, 10 artistes, 3 villages accueillants, de nombreux visiteurs, des félicitations, des encouragements... Nous remercions les deux communes, Bénivay & Propiac, d'avoir accepté de partager cet événement et tous les visiteurs venus à pieds, en vélo ou en voiture... contempler ces « **Diversités** » de talents.

Durant cette quinzaine, nous avons eu la chance d'admirer des œuvres exceptionnelles. Nous le devons aux artistes. Nos félicitations vont tout naturellement à ces artistes qui nous ont montré leurs créations, leurs talents.

Toutes ces visites témoignent de votre attachement à ces événements Ô combien bénéfiques pour le rayonnement des communes.

« Ce début d'été 2025 fut marqué par le beau temps provençal et par l'arrivée dans notre pays d'un ensemble d'artistes de divers horizons. Des peintures colorées aux arabesques des sculptures, les nombreux visiteurs ont loué l'apport d'une telle initiative tant pour les locaux que pour les touristes de passage.

Si l'expérience est à renouveler sans retenue, elle nous oblige à poursuivre la diversification des artistes, supports et lieux d'expositions.

Encore un grand merci aux artistes et bénévoles qui ont permis d'apporter de la culture dans nos terres reculées ».

Alan Pustoch - Maire de Propiac



Diversités



« Diversités »



Pascal Berger

« Au nom de la commune de Bénivay Ollon et de ses habitants, je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour l'organisation de l'exposition « Diversités Dix Vers Cités » de cet été 2025. Cet événement, qui a permis de mettre en lumière des œuvres de dix artistes au sein de nos trois communes voisines, a été une belle traduction des liens tissés par la culture, liens joliment matérialisés par les chemins de randonnée valorisés pour l'occasion.

Nous avons été particulièrement honorés d'accueillir dans notre commune les créations du couple

d'artistes Christine Mallet Berger et Pascal Berger. Deux univers très contrastés, qui se complétaient néanmoins : Christine par sa célébration vibrante de la nature dans des grands formats de plantes exotiques magnifiant leur beauté sauvage et qui ont habillé notre salle des fêtes ; Pascal par son exploration des interfaces entre l'humain et la machine, un questionnement propice à la réflexion dans l'espace de l'église du village. Des œuvres auxquelles répondaient les sculptures poétiques de Jean-Paul Paillet.

Christine Mallet Berger



Leur travail, mis en valeur par la qualité de l'organisation et la synergie entre nos territoires, a suscité un réel intérêt et des échanges enrichissants parmi les visiteurs.

Cette initiative, qui célèbre la diversité artistique et renforce les liens entre nos communes, témoigne de votre engagement en faveur de la culture et du partage. Nous espérons vivement que de telles collaborations pourront se renouveler à l'avenir ». Daniel CHARASSE - Maire de Bénivay Ollon



Le 16 juillet à la Guinguette, la soprano [Auréli Jarjaye](#), accompagnée au piano par [Caty Sternis](#), a ouvert le bal avec un récital envoûtant consacré aux grandes héroïnes de l'opéra. Dans un cadre champêtre et chaleureux, les airs de Mozart, Gounod ou encore Puccini ont résonné avec grâce, portés par l'interprétation sensible et généreuse d'Auréli Jarjaye, saluée par une ovation nourrie.



Accueil concert « Jazz au Village »

Le 7 août à la Guinguette

Tarjumi
de
Jazz

MERCI !

MERCI !



Un grand bravo à **Yasmina Kachouche** et à son orchestre : **Sandrine Marchetti** au piano, **Stéphane Ballouhey** à la contrebasse et à **Stéphane Foucher** à la batterie,

Un régal !

Le 22 août à la Guinguette, concert des intervenants avec « TUTTI en BARONNIES »

Au programme nous avons eu des pièces de Jean-Sébastien Bach, Fanny Mendelssohn, Astor Piazzola, Gualtiero Dazzi, François Daudin Clavaud...

Les intervenants :

Le Trio d'Argent : François Daudin Clavaud - Xavier Saint-Bonnet - Michel BOIZOT (flûtes)- Toon Fret (flûte) - Laure Meurice (clarinette) - Baptiste Daudin Clavaud (violon) - Silvia Lenzi (violoncelle) - Emmy Wils (piano) - Marie-Clotilde Matrot (piano).



Du murmure des moineaux et du chant des moines

Point de spectacle plus hypnotisant lorsque l'automne arrive que le vol virevoltant d'un groupe d'oiseaux qui voltige au-dessus des horizons mornes et des champs endormis.

On appelle souvent ce ballet fascinant où chaque individu se meut en harmonie avec le groupe une *nuée* d'oiseaux, du latin *nubes*, le *nuage*.



Mais il existe un terme plus précieux et plus rare : le *murmure* (ou la *murmuration* qui vient de l'anglais), peut-être en référence au bruit sourd qui émane des claquements d'ailes puisque *murmurer*, dès le latin, signifie « parler à voix basse », sauf dans le sens biblique où il veut dire « se plaindre sourdement ».

En parlant de la Bible, peut-être saviez-vous que se cache un capucin dans nos

jardins, un *moine*, car c'est bien là l'origine du nom *moineau* dont le plumage rappelle la couleur de la robe de bure. Or, le mot *moine* (du latin *monachus* et du grec *monakhos*) fait résonner la solitude (*monos*) de l'ermite.



Quel joli tour de la langue que d'associer dans un oiseau si petit et si commun le chant du moine solitaire à celui des milliers de chanteurs ailés du murmure.

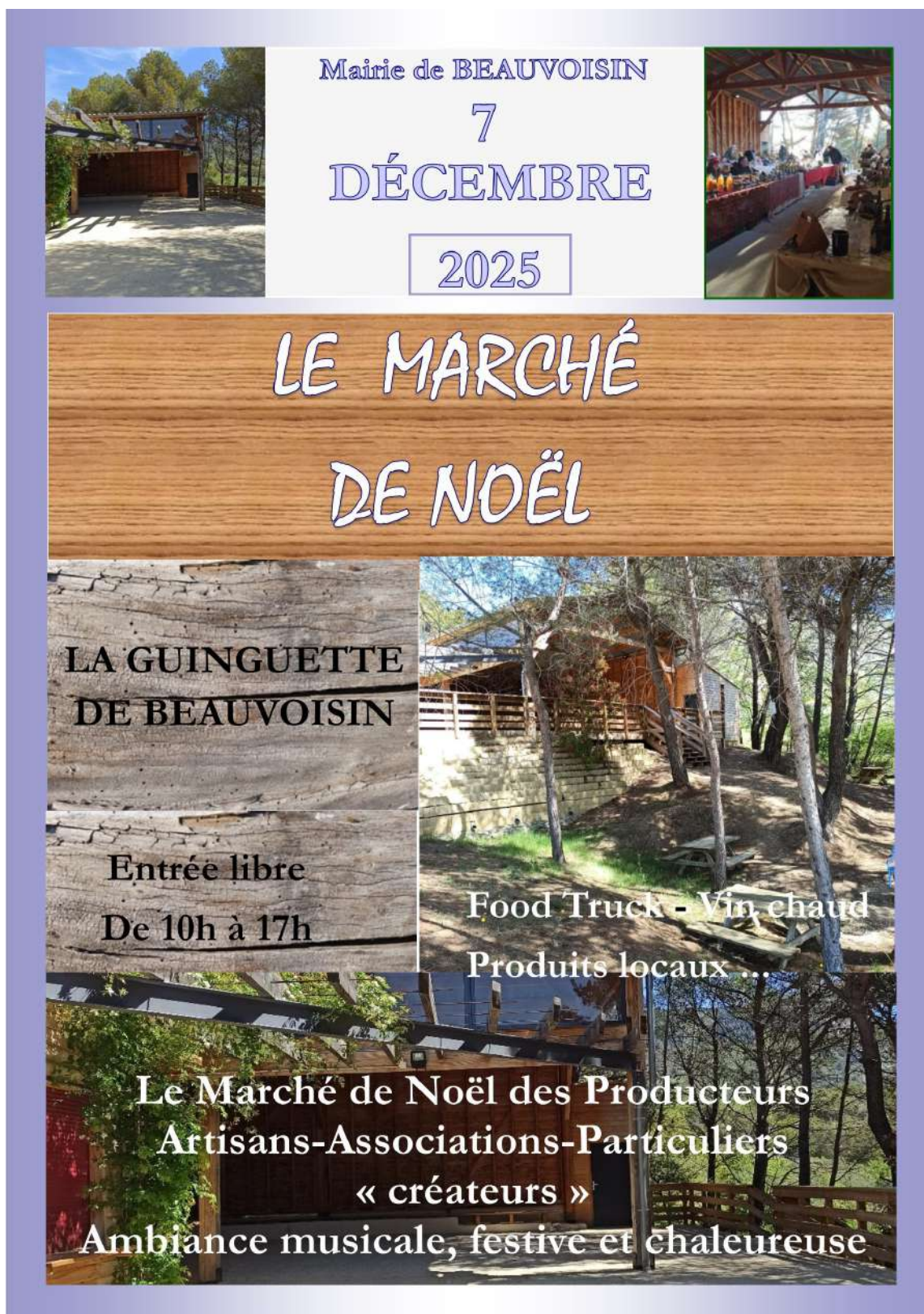


Alice DUMAS
Auteure

En raison des travaux devant commencer avant la fin de l'année avec comme conséquences :

1. le déménagement de la mairie à la guinguette,
2. L'occupation de l'Espace Borel limitée aux seules activités municipales,

Les animations culturelles sont, en cette période, plus restreintes. Une activité est inscrite au calendrier de fin d'année :



Mairie de BEAUVOISIN
7
DÉCEMBRE
2025

**LE MARCHÉ
DE NOËL**

**LA GUINGUETTE
DE BEAUVOISIN**

Entrée libre
De 10h à 17h

Food Truck - Vin chaud
Produits locaux ...

**Le Marché de Noël des Producteurs
Artisans-Associations-Particuliers
« créateurs »**

Ambiance musicale, festive et chaleureuse



Hervé Chaty et Stéphanie Desguet

« Nous sommes tous les deux drômois, de Valence et environs, mais nous avons quitté la métropole pour avoir la chance de vivre vingt-deux ans outremer : deux ans à St-Martin, sept ans en Martinique et douze ans à la Réunion. Des années merveilleuses où nous n'avons pas vu passer le temps. De plus, il n'y a pas vraiment de saisons, là-bas, tous les jours se ressemblent, les années se suivent sans qu'on s'en rende compte ! Les saisons ont fini par nous manquer. Nous adorons les voir passer, ici. Par exemple, ce début d'automne est délicieux, avec sa fraîcheur, le retour de la pluie, les jours qui raccourcissent. Nous retrouvons en même temps, depuis notre retour, le département de la

Drôme et les joies des climats tempérés.

Nous avons un fils de trente-quatre ans, qui a fait des études de philo, vit actuellement à Marseille mais travaille dans le cinéma, pour une boîte de production à Paris. Comme Stéphanie, il travaille beaucoup en distanciel.

Stéphanie : « Cela me va bien d'être ici, dans les hauts de Beauvoisin, un peu au bout du monde, puisque je travaille surtout en distanciel. J'étais dans l'industrie pharmaceutique, quand nous vivions outremer, mais j'ai suivi une formation de naturopathie, laquelle permet l'accompagnement naturel de la santé. Je peux voir les personnes en individuel ou bien en groupe. Dans le cadre du programme national Nutrition Santé, j'anime des ateliers, j'accompagne des groupes et j'interviens dans des centres de formation. »

Hervé : « Je travaille chez Plantevin, l'hôtel restaurant près du col de Propiac, j'y suis sommelier. J'ai toujours été passionné par le vin même si je le consomme avec modération. Ce qui me fascine dans le vin, c'est à la fois la richesse des arômes, le lien profond qu'il entretient avec les terroirs et la diversité des méthodes de vinification. Dans cette région, entre la vallée du Rhône septentrionale et méridionale, on trouve une multitude de petits domaines, souvent en agriculture biologique. Au restaurant, la demande pour des vins bio est forte et environ les trois-quarts de notre carte sont composés de cuvées certifiées bio, issues aussi bien des appellations du nord, comme Crozes-hermitage ou Saint Joseph, que du sud avec des crus comme Gigondas, Vacqueyras ou Chateauneuf-du-Pape ainsi que des côtes du Rhône Villages de grande qualité à des prix abordables.

Mes horaires sont un peu particuliers puisque je travaille le soir, pourtant, je tiens beaucoup à aller à mon travail, depuis chez moi, à vélo électrique. Je rentre entre minuit et une heure du matin et rencontre beaucoup de faune sauvage, des cerfs ou des chevreuils, des lièvres, des blaireaux. Je les aperçois furtivement mais sens bien que la forêt qui nous entoure est très habitée. C'est très agréable. Comme il n'y a aucune voiture ou presque, sur la route, à ces heures-là, une douce liberté ! Cela me change beaucoup des départements d'outremer dans lesquels j'ai vécu et où nous nous trouvions, en permanence, dans des bouchons. La circulation automobile y était très intense et épuisante, surtout aux heures de bureau, rouler à moto y est très dangereux, alors, le vélo électrique, il ne fallait même pas y penser ! La Réunion, surtout, avec ses 800 000 habitants sur un tout petit territoire, est une région très densément peuplée sur le littoral. Nous vivions à 30 km de St-Denis et il fallait souvent plus d'une heure trente pour faire le trajet ! Vous n'imaginez pas à quel point il est agréable de vivre près d'une ville dans laquelle il n'y a quasiment jamais d'embouteillages et où l'on peut rouler à vélo sans crainte. »

Nous sommes venus nous installer ici un peu par hasard mais nous nous y sentons très heureux. »



Association « Beauvoisin Jumelages »

Sortie en Italie.

Notre voyage en Italie s'est déroulé du vendredi 5 septembre au lundi 8 septembre. Voyage aller Briançon Sestrières Pinerolo pique –nique.

Nous avons fait ensuite un circuit dans la zone de production de poivrons Carmagnole Poirino.

A 17h nous avons été accueillis sous la halle de Passerano, nous avons retrouvé nos amis, puis les hébergeurs, nous avons fait la connaissance du nouveau maire et de son épouse qui était ravie de faire un véritable reportage photos.

Samedi matin, départ pour la région de Vercelli, région productrice de riz où nous avons visité L'Antico Mulino de la riseria San Giovanni à Fontanetto. La plaine du Po est la plus grosse région productrice de riz de L'Europe. Visite très intéressante.

Les « palafitte d'Azeglio » au bord du lac de Viverone



produits régionaux sous la halle.

A 12h30, célébration du 14^{ème} anniversaire du jumelage échange de cadeaux.

Après le repas, promenade pour certains et concours de boules trophée Luigi Musso et Giovanni Gamba.

La soirée de dimanche s'est terminée en apothéose avec un concert de 2 pianistes Anna Maria Cigoli et Christian Poligheddu, œuvres de Debussy et Ravel concert qui s'achève avec le merveilleux Boléro de Ravel.

Lundi matin après les au revoir nous prenons la route de Saluzzo, jolie ville de caractère.

Mardi, retour à Beauvoisin par le col de l'Arche ou le col Agnel.

Nous attendons la visite de nos amis, l'année prochaine début septembre.



Déjeuner en commun puis l'après-midi autour du lac de Viverone promenade jusqu'aux Palafitte d'Azeglio. Les palafitte (de l'italien pilotis) sont classées au patrimoine de l'UNESCO.

Dimanche matin, marché de



Le loto de l'association aura lieu cette année le dimanche 12 octobre à 15h à la salle des fêtes de Propiac. Venez nombreux.

L'assemblée générale aura lieu le 12 novembre à 17h à la salle des fêtes de Propiac.

Adhésions à l'association : 5 euros /personne. Contacter Colette Etienne 0675790787





Chantiers Funambules

- Atelier d'écriture animé par Alain Nouvel ouvert à tous.

où : **Médiathèque de Mollans**

Quand : LE MARDI de 10 h à 12h 30 tous les 15 Jours (sauf période vacances scolaires) :

14 & 28 octobre - 11 & 25 novembre - 9 & 16 décembre

- Journée cueillette de Haïkus, le 12 octobre, avec Mt Ventoux/ Fujiyama dans le cadre du Momiji koyo et l'association Vents d'Asie organisé par la COVE (Communauté d' Agglomération Ventoux/ Comtat Venaissin).
- Nos prochaines répétitions de notre groupe de Lecture à Voix Haute débiteront le 3 octobre à la salle de Propiac sur un texte d' Edouard Louis " Monique s'évade" et sera présenté en février 2026.
- En préparation également un duo musique et poésie pour le printemps.



La montée sur la Taillade, col de la Croix

Montée joyeuse et dynamique que ce déplacement de moutons vers leur quartier d'hiver à « la Taillade ».



La présence des moutons est une bonne chose pour la préservation et la protection de notre espace naturel :

- ♦ ces animaux bénéficient d'une ressource en nourriture tout en préservant l'écosystème,
- ♦ Contribution à maintenir certains types de paysages ouverts, en empêchant la prolifération excessive de la végétation. Cette pratique favorise par conséquent la biodiversité tout en minimisant le risque d'incendies.

Le berger interrogé tient à rassurer VTTistes et promeneurs :

VTTistes, prenez le temps de lire les affichettes déposées sur le secteur de la

Taillade,

Promeneurs : les chiens de garde sont à l'intérieur d'un secteur protégé par des clôtures électriques. Votre sécurité est assurée.



COMITÉ DES FÊTES DE BEAUVOISIN



Cette année, la Fête a marqué un bel anniversaire : 50 ans déjà ! Pour l'occasion, nous avons renoué avec la tradition en fêtant sur deux soirées. Et quel succès : complet les deux jours ! Merci à chacune et chacun d'entre vous d'avoir répondu présent.

Les jeux de kermesse pour petits et grands, le jeu du jambon qui a intrigué plus d'un, la musique, la buvette... tout était réuni pour faire de ce week-end une belle réussite. Nous tenons aussi à remercier chaleureusement nos partenaires locaux qui nous soutiennent chaque année.



Ciné Guinguette

En septembre, place au Ciné Guinguette avec Le Comte de Montecristo. Nous avons eu la chance d'une soirée radieuse : un foodtruck créole venu de Vaison (Ti Kaz Dodo) et un duo de musiciens fraîchement formé (Jusqu'à la prochaine fois) ont mis l'ambiance avant le film. Le tout sur un écran géant gonflable tout neuf... qui nous a déjà inspiré plein d'idées pour l'avenir ! (Et si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous les partager).



Ces rendez-vous sont précieux, et toujours suivis avec enthousiasme. Merci de votre confiance et de votre présence. Mais n'oublions pas : le Comité des Fêtes, c'est une aventure collective. Il y a toujours besoin de bras... et de cerveaux supplémentaires pour continuer à imaginer et organiser.

À vos agendas !

Et puisqu'on ne s'arrête jamais, retenez dès maintenant la date du **dimanche 30 novembre** : une journée excursion aux Baux-de-Provence suivie de la foire au gras de Fontvieille. Plus d'infos très vite !

À très bientôt !



Souvenirs de petits et grands



Planning prévisionnel exprimé au Conseil municipal :

- Appel d'offres entreprises : mise en ligne, **lundi 13 octobre à 14h00.**
- Date de retour des propositions entreprises et dépôt sur plateforme dédiée : **vendredi 7 novembre à 12h00.**
- Analyse des offres par l'architecte et retour analyse1 **mardi 18 novembre.**
- Réunion du collectif constitué « Commission des offres » composé de l'ensemble des Élus, **mardi 18 novembre à 17 heures.**

- Période de négociations avec les entreprises : du 19 au 30 Novembre
- Remise analyse2, **lundi 1er décembre**
- Réunion du Conseil municipal, **mercredi 10 décembre** - 18h30, vote sur marchés.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SOL À LA GUINGUETTE

Les travaux au niveau du sol de la halle guinguette destinés à remplacer une partie du revêtement actuel en clapicette calcaire par un dallage en béton lavé (en continuité de la surface actuelle située à l'entrée de la halle), débutent à partir de lundi 13 octobre.

Ces travaux, destinés à mettre en valeur ce patrimoine bâti, éligibles à la dotation de solidarité territoriale départementale, ont obtenu le soutien du Département et de la Région à hauteur de 80%.



Point sur ramassage des végétaux

Nous attirons votre attention sur le fait que les végétaux déposés ou ramassés pendant les périodes d'automne ou de printemps, sont les déchets verts provenant de la taille et de l'entretien des espaces verts publics et privés ... ou encore de l'égavage des haies réalisés **par les particuliers.**

Concrètement :

NON
(Refus)



OUI



Merci de votre compréhension



BOISSONS ÉNERGISANTES

Décoction de curcuma, gingembre, miel et jus de citron (c'est excellent)

Pour 1 litre :

50 g de curcuma, 50 g de gingembre
Miel et jus de citron : selon vos goûts

Le curcuma et le gingembre à employer sont des produits frais (et non en poudre) il faut les refendre avant de les faire cuire.

Faire infuser dans de l'eau le curcuma et le gingembre environ 8 minutes.

Attendre que la décoction soit froide pour y ajouter le jus de citron et le miel.

Recette proposée par Chantal de Rasteau



LIMONADE DE FLEUR DE SUREAU NOIR

La fleur de sureau noir se trouvera courant mai-juin et pour ne pas se tromper de sureau, le sureau noir a toujours 5 à 7 feuilles par tige, pas plus.

Pour un bocal en verre d'1 litre 5 (surtout pas en plastique)

On place dans le bocal et dans cet ordre :

100 g de sucre en poudre
15 à 20 raisins secs bio
La $\frac{1}{2}$ du bocal d'eau « plate »

On remue bien tout ceci.

Puis on y rajoute 1 cuillère à soupe de vinaigre de cidre. On remue bien, puis on y rajoute 3 ou 4 tranches de citrons bio avec 2 ou 3 fleurs de sureau (sans tige) qui ont été lavées auparavant.

En fait on dit 2 ou 3 fleurs de sureau mais c'est bien 2 ou 3 « grappes » de fleurs comme sur la photo.

Remplir d'eau « plate » la totalité du bocal et on mélange à nouveau.

Il faut mettre sur l'ouverture du bocal un chiffon tenu par un élastique pour faire comme un couvercle.

Remuer tous les jours

Laisser le bocal au soleil pendant 3 à 4 jours et le rentrer tous les soirs.

La boisson sera prête lorsque les raisins secs seront montés à la surface

Filtrer et mettre dans une bouteille de limonade avec la fermeture à l'ancienne, dans tous les cas obligatoirement dans une bouteille fermée et en verre.

Laisser au frigo et ne pas ouvrir la bouteille pendant 6 jours, au mieux 10 jours jusqu'à 15 jours

Puis déguster cette limonade qui est rafraichissante et désaltérante.

Recette proposée par Aurélie de Beauvoisin

LA MAIRIE

PERMANENCES

Lundi : 10h - 12h et 14h - 16h
Vendredi : 9h - 12h et 13h - 14h

ADRESSE

Mairie de Beauvoisin
La Grange, 507 Route de Buis
26170 - BEAUVOISIN

CONTACTS

04 75 28 02 71
mairiebeauvoisin@gmail.com
www.beauvoisin-drome.fr

RÉSERVATION DES ESPACES COMMUNAUX

Informations et réservations auprès de
Chantal DUMAS au 06 75 85 27 96

Tarifs pour les résidents de Beauvoisin

- ◇ Espace Borel : 50€/jour
- ◇ Guinguette : 60€/jour

Gratuit pour les associations dont le siège social est situé sur la commune.

MÉMO DES ENLÈVEMENTS

Végétaux & broyat

Saison automnale, Octobre/Novembre, tous les lundis. Début ramassage : **lundi 6 octobre.**

Encombrants

Périodes retenues : 1 FOIS PAR TRIMESTRE le deuxième mercredi du mois.
Quel mois ? : Février - Mai - Septembre - Décembre.

Prochain ramassage : **mercredi 10 décembre.**

Inscription obligatoire en mairie au

04 75 28 02 71

ou par mail : mairiebeauvoisin@gmail.com

Dernière minute

Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)



A la demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme, nous avons entrepris le contrôle des citernes existantes sur le chemin montant au col de la croix et celles mises en place à la Taillade. Si besoin, nous demanderons l'octroi d'aides financières auprès de l'Etat (DETR 2026).

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Vu également avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme, accord a été donné à la mairie de constituer un point d'eau incendie, en contrebas du parking de la guinguette : Citerne susceptible d'être employée pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie des sapeurs-pompiers.

A réception des propositions financières, nous demanderons également l'octroi d'aides financières auprès de l'Etat (DETR 2026).

Marie-Aimée GASPARI, nommée préfète de la Drôme par décret du président de la République paru au journal officiel du 31 juillet 2025. Elle a pris ses fonctions dans la Drôme ce 1er septembre 2025.

Elle rencontrera les ÉLUS du territoire le 5 novembre prochain. Le maire de Beauvoisin participera à cette rencontre.

PARTAGEZ VOS IDÉES

**Vous souhaitez partager une idée,
une suggestion, une envie ou
même une photo ?**

Envoyez-nous vos commentaires par mail :

mairiebeauvoisin@gmail.com

ou dans la boîte aux lettres de la Mairie avec votre nom

Rendez-vous pour le prochain numéro au mois de janvier 2026

